



Troissereux, le 27 août 2026

Projet de développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé
Demande de sanctuarisation du plafond de mouvements annuels
et d'études complémentaires sur les particules ultrafines

Envoi par courrier recommandé avec AR
Copie au Président de l'Agglomération du Beauvaisis

Monsieur le Préfet,

Élu en mars 2026 à la tête d'une nouvelle équipe municipale, nous n'avons pas participé aux décisions passées relatives au développement de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Cette absence de responsabilité dans les choix antérieurs ne m'exonère toutefois pas de mes devoirs présents envers mes administrés, et c'est à ce titre que je souhaite appeler votre attention sur le projet d'agrandissement en cours.

La commune de Troissereux se situe sous les trajectoires de décollage et d'atterrissage des avions de l'aéroport de Beauvais-Tillé. Notre préoccupation première est, naturellement, la santé de nos habitants. Elle n'est ni une posture ni une réaction d'opportunité : c'est la base de la responsabilité qui incombe à tout élu local vis-à-vis de sa population, et je ne doute pas que vous la partagiez.

Cette préoccupation s'appuie sur un faisceau d'éléments convergents. D'une part, un impact déjà visible et documentable sur notre territoire : le dépérissement observé des cimes d'arbres à proximité des zones les plus exposées au trafic aérien constitue, pour notre commune, un signal d'alerte concret qui ne peut être ignoré. D'autre part, l'ensemble de la littérature scientifique récente sur la pollution aéroportuaire converge vers un même constat : ce sont les particules ultrafines (PUF), et non les seuls polluants classiquement réglementés (PM2.5, NO2, dépôts de surface), qui constituent le principal facteur de risque sanitaire pour les populations riveraines. Or les réacteurs d'avion émettent quasi exclusivement des particules ultrafines, à ce jour non réglementées et, de ce fait, rarement intégrées aux études de risque sanitaire produites par les gestionnaires d'aéroports.

À titre d'illustration, une étude d'AirParif publiée en février 2024 autour de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle a mis en évidence qu'à un kilomètre de l'aéroport, les concentrations de particules ultrafines étaient comparables à celles relevées le long du boulevard périphérique parisien, et deux fois supérieures à celles mesurées au cœur de Paris. Une étude menée par CE Delft pour Transport & Environnement en juin 2024 estime, à l'échelle européenne, que l'exposition aux particules ultrafines liées à l'aviation pourrait être associée à 280 000 cas d'hypertension artérielle, 330 000 cas de diabète et 18 000 cas de démence, et souligne qu'en France environ 11 millions de personnes, soit 17 % de la population, résident dans un rayon de 20 kilomètres autour des aéroports les plus fréquentés du pays. Des études conduites sur plus d'une décennie autour de l'aéroport de Los Angeles, à la demande même du gestionnaire, ont par ailleurs mis en évidence des pics de concentration de particules ultrafines à proximité immédiate d'une école, lors des phases de décollage et d'atterrissage.

Ces éléments s'inscrivent par ailleurs dans un contexte plus large qui doit également nous engager : celui du changement climatique et de la nécessaire maîtrise de nos émissions.

L'augmentation du trafic aérien envisagée par le projet d'agrandissement va à l'encontre de cette exigence collective, et nourrit légitimement l'inquiétude de nos administrés, qui voient dans ce projet une contradiction difficilement soutenable avec les engagements pris par ailleurs en matière de transition écologique.

C'est pourquoi, n'ayant pas d'autre solution à notre disposition à ce stade, le conseil municipal de Troissereux exprimera par délibération notre souhait de voir sanctuarisé, de façon définitive, le plafond actuel de 45 000 mouvements annuels sur l'aéroport de Beauvais-Tillé.

Cette délibération sera adjointe à la consultation en cours, afin que la position de notre commune soit formellement versée aux éléments d'appréciation examinés dans ce cadre.

Nous sollicitons également, par la présente, la réalisation d'études complémentaires portant spécifiquement sur les particules ultrafines et leur impact sanitaire sur nos administrés, afin que les décisions relatives au devenir de cet équipement soient prises sur la base d'une connaissance complète et actualisée des risques, et non sur la seule appréciation des polluants aujourd'hui réglementés.

Je reste, avec l'ensemble de mon conseil municipal, à votre disposition pour échanger sur ces sujets qui nous inquiètent et inquiètent notre population, et vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre haute considération.



Le Maire,
Jocelyn BELLAMY.